

CCEBJ



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment

ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ

**RAPPORT
ANNUEL
2012-2013**



CCEBJ

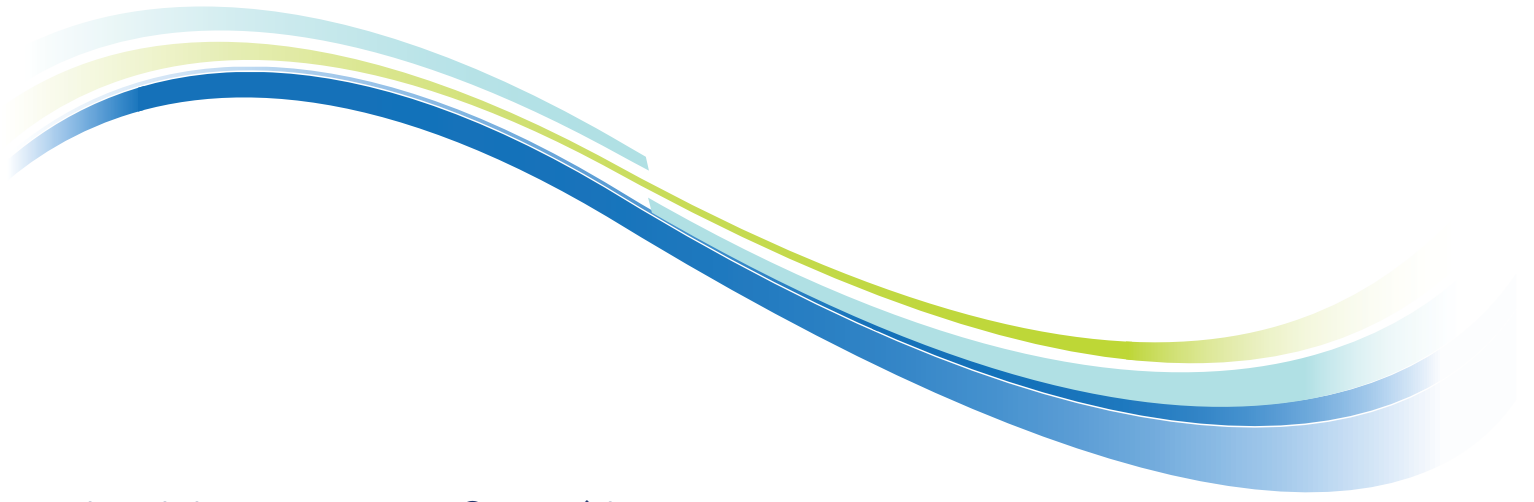


Photo de la page couverture : © 2103 Réal Lavigne

Photo de la page 2 : Chantal Otter Tétreault

Photos des pages 6 et 10 : Marc Jetten

Photos des pages 8 et 13 : Réal Lavigne

Graphisme : Mona Turner

Ce rapport est disponible sur le site Internet du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ). Le site contient une mine d'informations, en trois langues, entre autres concernant le mandat et les activités du CCEBJ.

<http://www.ccebj-jbace.ca>



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James
James Bay Advisory Committee on the Environment

Bienvenue

Sommaire | À propos du Comité | Publications | Organisation | Liens | Projets | Nous joindre | English

Soutenir et améliorer le régime de protection de l'environnement et du milieu social du territoire de la Baie James

Sommaire

Le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ), constitué de représentants des gouvernements du Canada, du Québec et des Cris, a été mis sur pied pour conseiller ces gouvernements quant à l'adoption de politiques, de lois, de règlements ou de mesures pouvant affecter l'environnement ou la société cris. Le CCEBJ doit également surveiller l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social établi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* de 1975. Ce régime prévoit une participation spéciale des Cris au processus d'évaluation des impacts de projets de développement.

Lors de l'étude de dossiers comme la qualité de l'eau potable, le recyclage

Événements

Plans d'aménagement forestier 2013-2014

Le [rapport d'examen](#) du CCEBJ met l'emphase sur la participation des Cris et les retombées socio-économiques.

Plan stratégique

Le CCEBJ a adopté son [plan stratégique](#) pour 2013-2018.

On peut également obtenir un exemplaire de ce rapport en communiquant avec le secrétariat :

CCEBJ

383, rue Saint-Jacques, bureau C-220

Montréal (Québec) H2Y 1N9

 514-286-4400

 514-284-0039

TABLE DES MATIÈRES

Lettre aux ministres de l'Environnement et au Grand Chef	i
MOT DU PRÉSIDENT	ii
TERRITOIRE D'APPLICATION DU RÉGIME DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU MILIEU SOCIAL (CHAPITRE 22)	iii
INTRODUCTION	1
1. L'APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT NORDIQUE	2
a) Proposition d'examen des enjeux en amont du développement	2
b) Engagement à réserver 50 % du territoire du Plan Nord à des fins non-industrielles	3
c) Nouvelle démarche de développement durable du territoire nordique	3
2. À L'AUBE D'UN NOUVEAU RÉGIME FORESTIER	4
a) L'aménagement écosystémique	4
b) La possibilité forestière comme première étape de planification	5
c) Examen des plans d'aménagement forestier 2013-2014	5
d) Protection du caribou forestier	6
3. MODERNISATION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN	7
a) Processus de participation publique	7
b) L'exploration minière dans le processus d'évaluation et d'examen	7
CONCLUSION	9
ANNEXE 1 - COMPOSITION ET RÉUNIONS DU CCEBJ	11
1.1 COMPOSITION DU CCEBJ	11
1.2 COMPOSITION DES SOUS-COMITÉS	11
1.2.1 Comité administratif	11
1.2.2 Sous-comité sur l'aménagement du territoire et les aires protégées	11
1.2.3 Sous-comité sur la participation publique	12
1.2.4 Sous-comité sur l'exploration minière	12
1.2.5 Sous-comité sur la forêt	12
1.2.6 Sous-comité sur le plan stratégique	12
1.3 SECRÉTARIAT	13
1.4 RÉUNIONS DU CCEBJ	13
ANNEXE 2 - ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013	14
ANNEXE 3 - COMPOSITION ET RÉUNIONS DU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEV), DU COMITÉ PROVINCIAL D'EXAMEN (COMEX) ET DU COMITÉ FÉDÉRAL D'EXAMEN (COFEX-SUD)	15
ANNEXE 4 - PROJETS PRÉSENTÉS AU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEV) ET AU COMITÉ PROVINCIAL D'EXAMEN (COMEX)	17

Le 31 mars 2013

*Monsieur Peter Kent
Ministre de l'Environnement du Canada*

*Monsieur Yves-François Blanchet
Ministre du Développement durable, de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs du Québec*

*Monsieur Matthew Coon Come
Grand Chef
Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee)*

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des activités du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James pour l'année se terminant le 31 mars 2013.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,



Guy Héту



MOT DU PRÉSIDENT

La Convention de la Baie James et du Nord québécois prévoit un rôle particulier pour le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) : c'est un forum où des représentants des gouvernements du Canada, du Québec et des Cris discutent des enjeux qui touchent le territoire de la Baie James (ou « Eeyou

Istchee »). Les membres déterminent ainsi, habituellement de façon unanime, les mesures à proposer aux gouvernements pour renforcer la mise en œuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social.

C'est dans cet esprit que le CCEBJ aborde les politiques de développement du Nord. Nous avons invité le gouvernement du Québec à s'outiller pour tenir compte des grands enjeux environnementaux et sociaux avant le dépôt de projets de développement. Ces enjeux comprennent bien sûr la protection de l'environnement et des droits reconnus aux autochtones en vertu de la Convention. Le gouvernement doit également proposer des développements qui contribueront de façon durable à l'essor des communautés crie et jamésiennes.

Le CCEBJ étudie également comment le processus d'évaluation et d'examen des impacts peut être bonifié. Nous étudions des mécanismes qui pourraient renforcer un élément clé de l'évaluation environnementale et sociale : la participation des communautés. De façon préliminaire, le CCEBJ a formulé des recommandations susceptibles de faciliter la participation du public durant les consultations menées sur le territoire. Ceci contribuerait en retour à l'objectif du processus d'évaluation et d'examen consistant à réduire les impacts négatifs du développement sur l'environnement et sur les communautés.

Ce fut un privilège pour moi de présider le CCEBJ en 2012-2013. Je tiens à remercier les membres et le personnel pour leur collaboration et leur engagement tout au long de l'année.

Le président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Guy Héту', written in a cursive style.

Guy Héту

Le 31 mars 2013

INTRODUCTION

La Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) instaure des régimes de protection de l'environnement et du milieu social, dont l'un s'appliquant au territoire de la Baie James ou « Eeyou Istchee » (chapitre 22), l'autre au Nunavik (chapitre 23). Avec l'annonce de projets de développement dans le Nord du Québec au courant des dernières années, plusieurs intervenants ont découvert un processus d'évaluation environnementale distinct de celui du Sud du Québec.

Le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) a pour rôle de surveiller l'administration du régime du chapitre 22. Le Comité examine le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social; s'il y a lieu, le CCEBJ présente des recommandations aux parties¹ pour améliorer le processus. Le Comité a aussi pour mandat de commenter les projets de lois, de politiques et de règlements des gouvernements pour assurer leur conformité avec les dispositions du régime.

Le régime prévoit notamment le respect des droits de chasse, de pêche et de piégeage des autochtones; ces droits sont reconnus par la Convention. Le régime permet également la réduction des effets indésirables du développement sur les communautés autochtones, les ressources fauniques et l'environnement.

En 2012-2013, le CCEBJ s'est attardé notamment sur la façon de considérer adéquatement les grands enjeux liés au développement en milieu nordique. Le Comité a également porté une attention particulière au nouveau régime forestier du Québec et à sa mise en œuvre sur le territoire de la Baie James. Enfin, le CCEBJ poursuit son étude du processus d'évaluation et d'examen et il a concentré ses efforts sur le développement de recommandations concernant la participation publique et l'exploration minière.

¹ Le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et l'Administration régionale crie.

L'APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT NORDIQUE

1

L'approche liée au développement du territoire nordique, « Le Nord pour tous » (anciennement le « Plan Nord »), pourrait affecter l'exercice des droits de chasse, de pêche et de piégeage des Cris en vertu du chapitre 24 de la CBJNQ. Le CCEBJ trouve important que le gouvernement du Québec se dote d'outils efficaces qui assurent la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux découlant des développements anticipés dans le Nord du Québec.

A. PROPOSITION D'EXAMEN DES ENJEUX EN AMONT DU DÉVELOPPEMENT

À la suite de l'élection du gouvernement du Québec en septembre 2012, le CCEBJ a réitéré sa proposition de mener une évaluation environnementale stratégique (ÉES) des politiques de développement nordique. Le Comité fait entre autres valoir aux ministres concernés que l'évaluation « projet par projet » ne permet pas de considérer les grands enjeux stratégiques en amont des projets. Or, une ÉES des politiques de développement nordique le permettrait et elle pourrait aussi favoriser la prise de décisions durables.

De plus, à l'occasion de la création du Secrétariat au développement nordique, le CCEBJ a souligné qu'une ÉES assurerait une meilleure coordination des interventions des différents ministères dans le Nord; cette coordination se trouve au cœur du mandat confié au Secrétariat.



B. ENGAGEMENT À RÉSERVER 50 % DU TERRITOIRE DU PLAN NORD À DES FINS NON-INDUSTRIELLES


En avril 2012, le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi n° 65 touchant le régime des aires protégées et l'engagement à réserver 50 % du Plan Nord à des fins non-industrielles. Le projet de loi confirmait entre autres l'intention de conserver 20 % du territoire du Plan Nord, avec un objectif de 12 % pour la forêt boréale continue. Le CCEBJ a préparé un projet de mémoire recommandant, entre autres, que le gouvernement précise son engagement à créer des aires protégées sur 20 % du territoire du Plan Nord : il fallait devancer la planification écologique des nouvelles aires protégées pour éviter que ces territoires ne soient restreints aux zones sans intérêt pour les développements miniers, énergétiques et forestiers.

En outre, le gouvernement devait préciser la « planification écologique » des territoires du Plan Nord (50 %) réservés à des fins autres qu'industrielles. Cette planification doit être centrée sur les caractéristiques écologiques des zones étudiées. Le CCEBJ a également souligné l'importance culturelle de certains sites pour les Cris.

Le CCEBJ n'a pas déposé son mémoire car le projet de loi n° 65 a été abandonné suite à l'annonce d'élections provinciales en août 2012.

C. NOUVELLE DÉMARCHÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE NORDIQUE

Le CCEBJ s'intéresse particulièrement aux approches considérant en amont les enjeux associés au développement. Dans cet esprit, le Comité a invité le directeur général de la Table jamésienne de concertation minière à présenter une approche facilitant l'acceptabilité sociale autour de priorités de développement ou de conservation dans la cadre du Plan Nord. Le directeur général propose une démarche créative pour concilier différentes visions du développement durable, notamment celles des sociétés minières et des groupes environnementalistes. Il a prôné cette approche à la Table de concertation du Plan Nord sur la conservation qui devait présenter des recommandations concernant les territoires à protéger ou à réserver à des fins autres qu'industrielles.



Selon le CCEBJ, il faut aussi tenir compte des impacts cumulatifs des projets. En ce moment, sur le territoire, il s'agit notamment des projets miniers et de l'aménagement forestier. Le CCEBJ continue d'examiner les changements importants dont l'aménagement forestier fait l'objet.

À L'AUBE D'UN NOUVEAU RÉGIME FORESTIER

2

Un nouveau régime forestier voit le jour au Québec avec l'adoption de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier en 2010. La plupart des dispositions de cette Loi entraînent en vigueur avec l'adoption des nouveaux plans d'aménagement forestier en avril 2013.

A. L'AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE

Le CCEBJ trouvait important d'obtenir davantage d'information sur une des principales composantes du nouveau régime forestier : l'aménagement écosystémique. Ce type d'aménagement permet d'obtenir, à long terme, une forêt aménagée aux caractéristiques semblables à celles des forêts naturelles. Il s'agit, entre autres, du pourcentage de vieilles forêts et de forêts en régénération.

Le CCEBJ a travaillé en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles (MRN). Suite à la présentation du ministère en mai 2012, le CCEBJ a jugé important d'obtenir les données concernant les caractéristiques de la forêt préindustrielle sur le territoire de la Baie James. Par ailleurs, le Comité a rappelé que la mise en œuvre du nouveau régime forestier dépendait d'un éventuel accord entre le Québec et les Cris pour amender l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Québec et les Cris (ENRQC). Celle-ci prévoit notamment la coupe en mosaïque dans les territoires d'intérêt faunique des Cris. Le CCEBJ n'a pas étudié les mesures d'harmonisation possibles entre ces deux approches d'aménagement forestier.

OBJECTIFS DU CANADA POUR LA BIODIVERSITÉ D'ICI 2020

Le Canada a adhéré aux objectifs d'Aichi (Japon) pour le maintien de la biodiversité.

Environnement Canada a reformulé ces objectifs et mené une consultation à cet effet.

Le CCEBJ a loué l'engagement à maintenir la diversité biologique en raison de la relation étroite des Cris avec leur environnement. Le Comité a toutefois regretté qu'Environnement Canada n'ait pas retenu l'objectif d'Aichi

concernant le respect des connaissances et des pratiques traditionnelles des Autochtones ainsi que leur participation à la mise en œuvre des objectifs de biodiversité.

En réponse, le ministre de l'Environnement du Canada a indiqué qu'il tiendrait compte du point de vue des Cris.

Il estime par ailleurs que la participation des Autochtones à la mise en œuvre des objectifs de biodiversité est essentielle.

B. LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE COMME PREMIÈRE ÉTAPE DE PLANIFICATION

En septembre 2012, le CCEBJ a invité Richard Lefebvre, du Bureau du Forestier en chef, à présenter le processus de calculs de possibilité forestière pour le territoire de la Baie James. Le calcul de possibilité forestière, ou le volume maximal de bois à récolter dans une unité d'aménagement, pose les balises pour l'élaboration des plans d'aménagement forestier. Selon M. Lefebvre, les calculs touchant le territoire de la Baie James posent un défi particulier en raison des modalités du régime forestier adapté de l'ENRQC. En outre, le Forestier en chef doit exclure de ses calculs les territoires visés par un projet d'aire protégée et les habitats désignés du caribou forestier.

M. Lefebvre a indiqué que les calculs seraient connus à l'été 2013 seulement. Une année transitoire (2013-2014) précéderait la mise en œuvre du nouveau régime forestier pour la période 2014-2018.

C. EXAMEN DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER 2013-2014

En vertu du chapitre 22, le CCEBJ a pour mandat de commenter les plans d'aménagement forestier touchant le territoire avant leur sanction ministérielle. La planification forestière relevait des entreprises bénéficiant de contrats d'approvisionnement depuis 1986. Mais ce sont désormais les responsables du MRN qui ont à faire cette planification. Pour les plans applicables à 2013-2014, le Comité a concentré son examen sur le processus de participation des Cris et les retombées économiques et sociales tirées de l'aménagement forestier.

Le CCEBJ a présenté onze recommandations² pour améliorer le processus de participation des Cris durant la prochaine planification (2014-2018). Le Comité a d'abord recommandé que le MRN présente aux Cris une planification forestière complète et détaillée. Par exemple, des maîtres de trappe ont eu de la difficulté à commenter une planification comprenant seulement les chemins forestiers prévus; les blocs de coupe étaient absents.

En ce qui concerne la participation des Cris, le CCEBJ a d'abord constaté plusieurs améliorations par rapports aux consultations sur les plans généraux d'aménagement forestier modifiés en 2008-2009.

D'une part, les responsables cris étaient satisfaits du nombre et de la durée des consultations menées par le MRN auprès des maîtres de trappe.

D'autre part, les maîtres de trappe pouvaient mieux suivre les modifications dans la planification grâce à la confection de cartes illustrant les travaux sylvicoles prévus et les modifications découlant des demandes des Cris.

² Le rapport d'examen se trouve sur le site Internet du CCEBJ.

ÉTUDE SUR LA SANTÉ DES CRIS, LEUR DIÈTE ET LES CONTAMINANTS

Une agente en santé environnementale de la Commission crie de la santé a présenté les résultats d'une importante étude sur la santé des Cris. L'étude portait sur l'exposition des Cris à des contaminants tels le mercure, le plomb et les BPC. La Commission souhaitait également mesurer l'impact des pratiques traditionnelles, incluant la consommation de viande sauvage et de poisson, sur la santé des Cris. L'étude a démontré que l'exposition des Cris aux contaminants se situe en-deçà des seuils d'action.

En outre, les pratiques traditionnelles contribuent à développer de saines habitudes de vie soutenues par l'activité physique et une nourriture de qualité. Or, les enfants et les jeunes adultes consomment moins de nourriture traditionnelle que les adultes âgés de 40 ans et plus.

Quelques entreprises seulement recouraient à ces cartes lors de la consultation de 2008-2009.

Le CCEBJ a également demandé au MRN et à l'Administration régionale crie de convenir d'une entente de confidentialité pour que les rédacteurs des plans aient accès aux cartes d'aide à la planification. Ces cartes illustrent les sites d'intérêt faunique ou culturel des trappeurs cris et facilitent la mise en place de mesures d'harmonisation. Comme il s'agit d'informations confidentielles, les parties doivent convenir d'un protocole pour prévenir leur divulgation.

D. PROTECTION DU CARIBOU FORESTIER

L'analyste du CCEBJ participe aux travaux du Comité spécial Cris-Québec sur le caribou forestier. Il s'agit d'une espèce désignée « vulnérable » par le gouvernement du Québec, et « menacée » par le gouvernement du Canada. Le Comité spécial doit donner suite aux recommandations formulées par les chercheurs pour stopper le déclin des trois hardes se trouvant sur le territoire; leur nombre exact demeure incertain car le dernier inventaire complet remonte à 2003. Le MRN et l'ARC ont toutefois réalisé un nouvel inventaire aérien pour la harde Assinica en mars 2013.

Pour l'heure, le Québec et les Cris tentent de délimiter une nouvelle aire protégée dans la vallée de la rivière Broadback. Celle-ci serait adjacente au parc Assinica et engloberait les habitats des hardes Assinica et Nottaway. En outre, cette aire protégée recouperait des propositions de conservation formulées par les Premières nations cries de Waswanipi et de Nemaska; le CCEBJ a donné son appui à ces propositions.



MODERNISATION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN

3

Le CCEBJ poursuit son étude du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social pour le mettre à jour. Il importe que le processus soit en phase avec l'évolution de la société et de la réglementation tout en respectant les principes du régime du chapitre 22. Ces principes comprennent la protection des droits de chasse, de pêche et de piégeage et la participation des Cris dans l'administration du processus.

A. PROCESSUS DE PARTICIPATION PUBLIQUE

En octobre 2012, le CCEBJ a présenté un rapport d'étape de ses travaux pour améliorer la participation publique durant le processus d'évaluation et d'examen. Le Comité y recommande, à titre préliminaire, la mise sur pied d'un registre électronique et public de tous les projets soumis au processus. Guidé par les principes d'accès à l'information et de transparence, le registre inclurait entre autres une description du projet, la directive du COMEV, l'étude d'impact, la recommandation du comité d'examen et l'autorisation, s'il y a lieu. Le CCEBJ propose également la publication de matériel d'information concernant le déroulement du processus.

Un sous-comité sur la participation publique a été mis en place. Il examine, pour un projet précis, comment divers organismes ont adapté leurs séances d'information et de consultations au contexte de la communauté crie concernée. Ces données alimenteront la préparation de recommandations à l'intention des parties.

B. L'EXPLORATION MINIÈRE DANS LE PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN

Le CCEBJ a présenté en 2008 des recommandations dans le but de mettre à jour les annexes 1 et 2 du chapitre 22, c'est-à-dire les listes de projets assujettis au processus ou exemptés. À ce moment, l'exploration minière ne figurait pas parmi ces recommandations, car il s'agit de projets d'ampleur variable et parfois complexes. Le CCEBJ a donc mis en place un sous-comité qui a pour mandat de se pencher sur cette question.

Le Sous-comité examine actuellement des critères permettant de modifier les listes de projets afin d'y intégrer l'exploration minière et de rendre le processus plus prévisible pour les promoteurs et le public. Ces travaux comprennent, entre autres, une réflexion sur les deux éléments clés suivants :

SUIVI DE LA RUPTURE DE DIGUE OPÉMISKA

Le Comité fait le suivi de l'étude du MRN concernant les impacts de la rupture de digue de l'ancienne mine Opémiska sur l'habitat du poisson. En 2008, la rupture de cette digue a entraîné le déversement d'environ 50 000 m³ de résidus fins dans le bassin versant de la rivière Waswanipi.

Comme Environnement Canada devait valider l'étude du MRN, le CCEBJ a écrit à ce ministère pour qu'il complète son examen le plus rapidement possible. En octobre 2012, Environnement Canada a transmis ses commentaires au MRN qui a déposé son étude en mai 2013. Le Comité croit que le MRN devrait présenter les résultats de l'étude à Waswanipi, où les Cris ont des inquiétudes quant aux effets des résidus miniers sur la qualité du poisson et de son habitat.

- Une caractérisation des étapes du processus d'exploration minière, lequel comporte diverses activités, durées et échelles de travaux sur le terrain – y compris une compréhension des répercussions environnementales et sociales;
- Une analyse de l'encadrement réglementaire applicable à ces activités et à ces travaux tout au long des diverses étapes du processus d'exploration minière.

En collaboration avec des experts de l'ARC, du MRN, d'Environnement Canada et du Conseil cri sur l'exploration minière, le Sous-comité poursuit ces analyses pour formuler des recommandations que le CCEBJ transmettrait aux parties.

Outre une modification mineure en 2002, les Annexes 1 et 2 du chapitre 22 sont demeurées telles qu'elles ont été formulées en 1975. Comme la CBJNQ prévoit une mise à jour des listes tous les cinq ans, le CCEBJ trouve important de compléter ce travail au cours de la prochaine année.



CONCLUSION

Alors que les ressources naturelles du Nord suscitent un engouement certain, le CCEBJ souligne l'importance de considérer en amont les grands enjeux découlant de l'impact du développement nordique sur l'environnement et les communautés crie. Dans le même esprit, le Comité examine l'incidence du nouveau régime forestier, notamment l'aménagement écosystémique, en tenant compte des droits des Cris en vertu de la Convention et du régime forestier adapté de l'ENRQC. Enfin, la modernisation du processus d'évaluation et d'examen du chapitre 22 demeure un chantier important pour tenir compte des changements sociaux et réglementaires depuis la signature de la Convention en 1975.

Dans son Plan stratégique pour la période 2013-2018³, le CCEBJ met l'emphase sur une meilleure diffusion de l'information dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Cette amélioration passerait notamment par la création d'un registre public des projets et la disponibilité de la traduction simultanée en langue crie durant les consultations dans les communautés. Le CCEBJ réalise que le territoire nordique et ses écosystèmes demeurent encore peu connus. Le Comité travaillera pour que les résultats d'études, notamment les programmes de suivi environnemental, soient mieux diffusés. La disponibilité de ces connaissances renforcerait les études d'impact et permettrait une meilleure prise en compte des effets cumulatifs.

Le CCEBJ veut aussi collaborer à mieux faire connaître les rouages du processus d'évaluation et d'examen auprès des communautés pour favoriser la participation publique. Le Comité accentuera également ses efforts de coordination avec les agences gouvernementales pour mieux comprendre les enjeux du développement sur le territoire de la Baie James.

PROJETS DE LOIS FÉDÉRAUX C-38 ET C-45

Le projet de loi C-38 adopté par le gouvernement du Canada a soulevé des préoccupations au sein du CCEBJ. Tout d'abord, le CCEBJ a écrit aux ministres responsables, en mai 2012, car il croit que le processus accéléré d'adoption du projet de loi C-38 ne lui permet pas de jouer son rôle de conseiller des gouvernements. De plus, le projet de loi C-38 entraîne des modifications substantielles à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE), ce qui est d'un grand intérêt pour le CCEBJ.

Lors des réunions du CCEBJ en septembre 2012 et janvier 2013, les membres ont eu droit à des présentations sur la LCÉE 2012, la Loi sur les pêches 2012 et la Loi sur la protection de la navigation; ces trois lois ont été adoptées par le biais de C-38 et de C-45. Le CCEBJ entend suivre la mise en œuvre de ces lois pour vérifier les effets, s'il y a lieu, sur l'environnement et le milieu social du territoire.

³ Le Plan stratégique 2013-2018 se trouve sur le site Internet du CCEBJ.

**GRAEME MORIN, JEAN PICARD, ANNIE DÉZIEL,
MARYSE LEMIRE ET GINETTE LAJOIE
DURANT LA RENCONTRE DU CCEBJ À MISTISSINI
EN SEPTEMBRE 2012.**



COMPOSITION ET RÉUNIONS DU CCEBJ

1.1 COMPOSITION DU CCEBJ

Membres nommés par le gouvernement du Québec :

Guy Hétu, ministère des Ressources naturelles, président

Réal Lavigne, Ville de Lebel-sur-Quévillon

Jean-François Coulombe, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Denyse Gouin (jusqu'en novembre 2012)

Marie-Josée Lizotte, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (à compter de novembre 2012)

Membres nommés par le gouvernement du Canada :

Jean Picard, Environnement Canada, vice-président

Annie Déziel, Agence canadienne d'évaluation environnementale

Eddy Jenniss, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada

Maryse Lemire, Pêches et Océans Canada

Membres nommés par l'Administration régionale crie (ARC) :

Ashley Iserhoff

Ginette Lajoie

Chantal Otter Tétreault

Norman Wapachee

1.2 COMPOSITION DES SOUS-COMITÉS

1.2.1 COMITÉ ADMINISTRATIF

Jean-François Coulombe, Québec

Chantal Otter Tétreault, ARC

Jean Picard, Canada

Marc Jetten, secrétaire exécutif

1.2.2 SOUS-COMITÉ SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES AIRES PROTÉGÉES

Denyse Gouin, Québec

Annie Déziel, Canada

Chantal Otter Tétreault, ARC

Graeme Morin, analyste



1.2.3 SOUS-COMITÉ SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE

Annie Déziel, Canada

Ginette Lajoie, ARC

Jean-François Coulombe, Québec (jusqu'en janvier 2013)

Marie-Josée Lizotte, Québec (à compter de janvier 2013)

Graeme Morin, analyste

1.2.4 SOUS-COMITÉ SUR L'EXPLORATION MINIÈRE

Solaine Prince, Québec

Jean Picard, Canada

Norman Wapachee, ARC

Graeme Morin, analyste

Personnes ressources :

Aurora Hernandez (ARC)

Roch Gaudreault (MRN)

Claire Lacroix (EC) (jusqu'en déc. 2012)

Lucie Olivier (EC) (à compter de janv. 2013)

Mounir Brikci-Nigassa (EC) (à compter de janv. 2013)

1.2.5 SOUS-COMITÉ SUR LA FORÊT

Jean-François Coulombe, Québec

Chantal Otter Tétreault, ARC

Jean Picard, Canada

Marc Jetten, secrétaire exécutif

Graeme Morin, analyste

1.2.6 SOUS-COMITÉ SUR LE PLAN STRATÉGIQUE

Jean-François Coulombe, Québec

Ginette Lajoie, ARC

Maryse Lemire, Canada

Jean Picard, Canada

Marc Jetten, secrétaire exécutif

1.3 SECRÉTARIAT

Marc Jetten, secrétaire exécutif
Louise Bélanger, agente de secrétariat
Graeme Morin, analyste en environnement

1.4 RÉUNIONS DU CCEBJ

Le Comité a tenu cinq rencontres en 2012-2013 :

- 173^e réunion Conférence téléphonique, le 10 avril 2012;
- 174^e réunion Lebel-sur-Quévillon, les 15 et 16 mai 2012;
- 175^e réunion Courrier électronique, le 24 mai 2012;
- 176^e réunion Mistissini, les 26 et 27 septembre 2012;
- 177^e réunion Montréal, le 31 janvier 2013.



ANNEXE 2

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES* DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

(Non audité, voir l'avis au lecteur*)

REVENUS	
Subvention versée au CCEBJ	301 000 \$
Secrétariat du Comité d'évaluation (COMÉV)	30 000 \$
Total des revenus	331 000 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Salaires et charges sociales	149 679 \$
Redressement de charges sociales	340 \$
Télécommunications	4 839 \$
Loyer (espaces à bureau)	28 374 \$
Frais de déplacement	8 279 \$
Traduction	17 857 \$
Reprographie	6 824 \$
Frais de messagerie et de poste	326 \$
Fournitures de bureau, ameublement et équipement informatique	2 399 \$
Expertise et frais de rencontres	270 \$
Assurances	382 \$
Cotisations, affiliations et congrès	508 \$
Honoraires professionnels et frais légaux	1 274 \$
Honoraires de consultation	22 648 \$
Formation	1445 \$
Frais de site Internet	113 \$
Intérêts et frais bancaires	305 \$
Amortissement	1 257 \$
Sous-total CCEBJ	247 119 \$
Frais de secrétariat du COMÉV	30 000 \$
Total des dépenses de fonctionnement	277 119 \$
AUTRE ACTIVITÉ FINANCIÈRE	
Revenus d'intérêts	1 446 \$

* Les états financiers et l'avis au lecteur, réalisés par RUEL GIROUX, comptables agréés, peuvent être fournis sur demande.

ANNEXE 3

COMPOSITION ET RÉUNIONS DU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEV), DU COMITÉ PROVINCIAL D'EXAMEN (COMEX) ET DU COMITÉ FÉDÉRAL D'EXAMEN (COFEX-SUD)

COMITÉ	MEMBRES		RÉUNIONS		
COMEV	Nommés par :		N ^o	Date	Place
	A.R.C.	Philip Awashish Brian Craik	249	2012-04-25	Montréal
	Canada	Anne-Marie Gaudet Louis Breton	250	2012-07-25	Montréal
			251	2012-09-19	Montréal
	Québec	Daniel Berrouard Mireille Paul	252	2013-02-05	Montréal
Secrétaire exécutif	Michael O'Neill (jusqu'en janv. 2013) Marie-Michèle Tes- sier (à compter de février 2013)				
COMEX	Nommés par :		N ^o	Date	Place
	A.R.C.	Philip Awashish Brian Craik	289	2012-04-26	Montréal
	Québec	Pierre Mercier Daniel Berrouard Robert Lemieux	290	2012-05-04	Gatineau
			291	2012-05-16	Montréal
			292	2012-06-05	Montréal
			293	2012-06-13	Montréal
	Secrétaire exécutif	Stéphane Cossette (jusqu'en sept. 2012) Marie-Michèle Tessier (à compter d'octobre 2012)	294	2012-07-09	Chibougamau
			295	2012-07-24 et 25	Québec
			296	2012-08-29	Chibougamau
			297	2012-09-27	Montréal
			298	2012-10-10	Montréal
			299	2012-10-25	Montréal
			300	2012-11-07	Chibougamau
			301	2012-12-17	Conférence téléphonique
302	2013-01-07	Montréal			
303	2013-02-07	Montréal			
304	2013-03-07	Montréal			

COMITÉ	MEMBRES		RÉUNIONS		
COFEX- Sud	Nommés par :		N ^o	Date	Place
	A.R.C.	Philip Awashish Kelly Leblanc	N/A		
	Canada	Claude Langlois Judy Doré Vicki Da Silva- Casimiro			
	Secrétaire exécutive	Anne-Marie Gaudet			

ANNEXE 4

PROJETS PRÉSENTÉS AU COMITÉ D'ÉVALUATION (COMEV) ET AU COMITÉ PROVINCIAL D'EXAMEN (COMEX)⁴

AVRIL 2013

PROJET	INITIATEUR	Recommandation du COMEV	Recommandation du COMEX
PROJETS MINIERES			
Exploitation d'un gisement diamantifère sur la propriété Foxtrot (Renard)	Les Diamants Stornoway	Directive pour l'étude d'impact	Autorisation du projet
Exploitation d'un gisement de spodumène (Whabouchi)	Nemaska Lithium Inc.	Directive pour l'étude d'impact	En traitement
Activités de formation en forage et dynamitage (Site Whabouchi)	Nemaska Lithium Inc.	En traitement	
Projet « James Bay Lithium »	Galaxy Resources Ltd.	En traitement	
Mine d'or du lac Bachelor	Ressources Métanor Inc.	Directive pour l'étude d'impact	Autorisation du projet
Exploration minière avancée	Les Mines NAP Québec Ltée	En traitement	
Exploration aurifère sur la propriété Aquilon	Ressources Golden Tag Ltée	Non-assujettissement	
Exploitation d'une mine de fer	Métaux BlackRock Inc.	Directive pour l'étude d'impact	En traitement
Décapage d'une tranchée et échantillonnage en vrac	Métaux BlackRock Inc.	Non-assujettissement	
Exploration aurifère Croteau-Est	Northern Superior Resources	Non-assujettissement	
Restauration de l'ancien parc à résidus Coniagas	Lithium One Inc.	En traitement	

⁴ Aucun projet n'a été déposé au Comité fédéral d'examen (COFEX-Sud) durant l'année 2012-2013

PROJET	INITIATEUR	Recommandation du COMEV	Recommandation du COMEX
ÉNERGIE			
Alimentation électrique du projet minier BlackRock	Hydro-Québec	Directive pour l'étude d'impact	En traitement
Ligne de transport d'énergie de 315 kV pour Waswanipi	Hydro-Québec	Directive pour l'étude d'impact	Autorisation du projet
Centrale énergétique hybride à Whapmagoostui	Cree United Power Inc.	En traitement	
Parc éolien Mistissini	CPV Canada Energy LP	Directive pour l'étude d'impact	
TRANSPORTS ET PROJETS ASSOCIÉS			
Prolongement de la Route 167 Nord	Transports Québec et Les Diamants Stornoway	Directive pour l'étude d'impact	Autorisation du projet
Chemin d'accès à un camp minier	Eastmain Resources Inc.	Non-assujettissement	
Exploitation d'une carrière et de sablières pour l'exploration avancée	Métaux BlackRock Inc.	En traitement	
Carrière	Nemaska Lithium Inc.	Non-assujettissement	
Pont, banc d'emprunt et voie d'accès à Mistissini	Première nation crie de Mistissini	Directive pour l'étude d'impact	Autorisation du projet
Bancs d'emprunt pour la réfection du poste Némiscau (HQ)	Blais et Langlois inc.	Non-assujettissement	
Rampe de mise à l'eau – lac Waswanipi	Municipalité de Baie-James	En traitement	

PROJET	INITIATEUR	Recommandation du COMEV	Recommandation du COMEX
PROJETS DIVERS			
Parc national Assinica	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Directive pour l'étude d'impact	
Aménagement d'un terrain élevé à Chisasibi	Société d'énergie de la Baie-James	Non-assujettissement	
Augmentation de la capacité d'approvisionnement en eau	Nation crie d'Eastmain	Directive pour l'étude d'impact	En traitement
Construction d'un puits supplémentaire	Nation crie d'Oujé-Bougoumou	Non-assujettissement	
Rénovation et augmentation de la capacité de la station d'épuration des eaux usées	Première Nation crie de Waswanipi	Directive pour l'étude d'impact	Autorisation du projet

